



**Christophe BASSE**  
Mandataire Judiciaire

171, avenue Charles de Gaulle  
CS 20019 / 92521 Neuilly sur seine CEDEX  
www.lesmandataires.com  
Standard : 01 47 25 71 04

**SELARL HERBAUT-PÉCOU**

### Agence Nice

- **Adresse des locaux loués** : 1647 Avenue Pierre et Marie Curie, ZI Secteur C, 06700 SAINT LAURENT DU VAR.
- **Destination du bail** : Non spécifiée dans le congé fourni.
- **Description des locaux** : Local commercial sur deux niveaux. Surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup>.
- **Montant du loyer** : 50 000 € HT et hors charges par an (loyer proposé dans l'offre de renouvellement).
- **Montant du dépôt de garantie** : Non spécifié dans les documents fournis.
- **Clause de solidarité cessionnaire/cédant**: Non spécifiée dans les documents fournis, probablement présente dans le bail initial.
- **Clause d'agrément du bailleur** : Non spécifiée dans les documents fournis, probablement présente dans le bail initial.



**NB** : si la clause de solidarité cédant/cessionnaire n'apparaît pas opposable à la liquidation judiciaire, **la clause de solidarité cessionnaire/cédant est opposable au cessionnaire**. Par conséquent, le candidat devra prendre à sa charge la totalité des **impayés locatifs existant au jour de l'ordonnance autorisant la cession (créances antérieures et postérieures au jugement d'ouverture de la procédure collective)**.

Plus généralement les candidats acquéreurs sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des clauses du contrat de bail commercial et de ses éventuels avenants joints en annexe du cahier des charges.

Il est par ailleurs rappelé conformément au cahier des charges que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

Les montants de loyer et de dépôt de garantie sont indiqués sous toute réserve d'indexation intervenue postérieurement à la signature du bail.